

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20231009-001

du 09 octobre 2023

n°001

page 1/2

EXTRAIT:**GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26

PRESENTS (20) : M. ABELIN, M. PICHON, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. BONNARD, Mme BRAUD, M. TARTARIN

POUVOIRS (3) : Mme LAVRARD donne pouvoir à Mme LANDREAU
M. BRAGUIER donne pouvoir à M. CHAINE
M. MEUNIER donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (3) : Mme GODET, M. DROIN, M. BAILLY

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Soutien aux populations victimes du tremblement de terre au Maroc - Versement d'une contribution financière via le fonds de solidarité de Cités Unies France**

Le 8 septembre 2023, le Maroc, et particulièrement la province d'Al Haouz, a été frappé par le plus grand séisme de son histoire contemporaine. Le bilan provisoire, publié le 15 septembre par le Ministère de l'Intérieur Marocain, fait état de 3 000 morts et 5 600 blessés. La majorité des victimes est recensée dans les provinces d'Al Haouz et Taroudant. Les secousses ont provoqué d'importants dégâts et l'effondrement de nombreux bâtiments.

L'ensemble des élus de Grand Châtellerault ont tenu à témoigner leur pleine et entière solidarité envers le peuple marocain. Une minute de silence a été organisée devant le parvis de l'Hôtel de Ville le 12 septembre, afin de se réunir et de se recueillir.

Désireuse d'aider, dans ces temps difficiles, l'association Franco-Marocaine de Châtellerault et la Médiation Grand Châtellerault venant en aide aux sinistrés, la commune de Châtellerault a participé à l'achat de matériel de premiers secours et de première nécessité, pour un montant de 5 000€, qui transitera via ces structures pour parvenir aux populations affectées par cette catastrophe naturelle.

Suite à cette première action, Grand Châtellerault souhaite appuyer, via d'autres leviers, l'effort humanitaire auprès des victimes du séisme.

Deux appuis principaux ont été identifiés :

- Le fonds de secours, le FACECO, Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, permettant à la commune de réaliser une contribution d'aide à l'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Les contributions des collectivités à ce fonds ont vocation à financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit, en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises. En outre, le FACECO, géré par des équipes spécialisées du centre de crise et de soutien du MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), permet une traçabilité des fonds versés car le Ministère tient informé les contributeurs des actions menées.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20231009-001

du 09 octobre 2023

n°001

page 2/2

- Le fonds de solidarité de Cites Unies France, dont le but est d'agir au service d'une action de réhabilitation auprès des collectivités territoriales, en aval de l'urgence humanitaire et en complémentarité de l'aide internationale de la compétence des états.

Il est proposé aux élus de Grand Châtellerault de privilégier un don de 5000€ en transitant par le fonds de solidarité de Cités Unies France, afin d'aider les collectivités marocaines dans leurs reconstructions a posteriori de cet évènement tragique

* * * * *

VU l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'étendue de la catastrophe humanitaire et les forts besoins des populations et collectivités locales du Maroc,

CONSIDERANT la complémentarité du fonds de solidarité de Cités Unies France aux apports déjà réalisés par les communes du Grand Châtellerault

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une contribution financière exceptionnelle de 5 000 euros, au profit des victimes de cette catastrophe, via le Fonds de solidarité de Cités Unies France, spécialement créé à cette occasion,
- d'autoriser le président de l'agglomération ou son représentant à signer tout document relatif à cette contribution financière.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

